

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 275 DU 22 OCTOBRE 2021

OBJET : MARCHÉ SUBSEQUENT 202128S9DEA01L1 « RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION AEP - TRANCHE 2 DE « GRAND ROGÈS » A « BREIL » - SUR LA COMMUNE DE LAPLUME » - ISSU DE L'ACCORD-CADRE 2019DEA01L1 RELATIF AUX TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN - ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1

Exposé des motifs

Le marché subséquent 202128S9DEA01L1 concerne le renouvellement de la canalisation AEP – tranche 2 - de « Grand Rogès » à « Breil » à LAPLUME.

Il a été notifié le 2 Juin 2021 au groupement conjoint SAINCRY, un Ets de SOGEA SOH / SPIE BATIGNOLLES MALET dont le mandataire solidaire est SAINCRY, domicilié Zone Artisanale de Borie - N° SIRET : 525 580 197 00107, pour un montant estimatif de 119 933.00 € HT, soit 143 919.60 € TTC.

A l'occasion de la réalisation des travaux, il a été constaté que la pose d'une canalisation en PN 25 bars - en lieu et place d'une canalisation PN 16 bars prévue au marché - et des travaux de réfection de voirie supplémentaires étaient nécessaires au bon fonctionnement du nouveau réseau AEP.

Ces modifications d'ordre technique induisent l'introduction des prix nouveaux suivants dans le BPU du marché subséquent – prix référencés dans le BPU de l'accord cadre :

Prix nouveaux pour travaux supplémentaires : réfection voirie

Numéro de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
2.3.2	Terrassement en sur-profondeur pour une profondeur comprise entre 1,3 m et 3,0 m	m ³	16.66
2.3.6	Plus-value aux articles 2.3.1 à 2.3.3 pour terrassement exécuté manuellement	m ³	30.30
2.5.1.1	Démolition de la structure de chaussée (et/ou trottoir) en enrobée	m ²	13.13
2.5.5.1	Démolition de rocher de dureté tendre à moyenne	m ³	65.65
2.11.3	Blindage des fouilles au moyen de panneaux type caisson	m ²	8.08
2.16	Reprofilage de fossé	ml	3.03

Plus-value pour la mise en place de pièces en PN 25 bars

Numéro de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
4.5.5	Fourniture et pose de canalisation d'adduction en eau potable en fonte (revêtement extérieur « Zinc-aluminium »), PN 25 bars, Ø 150	ml	53.02
4.5.9.2	Bride – Emboîtement Ø 80 mm	U	116.15
4.5.9.5	Bride – Emboîtement Ø 150 mm	U	191,90
4.5.9.10	Cône Ø 80 mm	U	116.15
4.5.9.21	Manchon droit Ø 150 mm	U	212.50
4.5.9.29	Coude tout angle Ø 150 mm	U	120.00
9.2.8	Plus-value aux articles 9.2.1 à 9.2.5 pour la fourniture et pose d'un collier de prise en charge d'un Ø 150 mm	U	353.50
18.2.7	Plus-value pour une mise en œuvre manuelle de grave bitume 0/14	t	30.30
18.3.1	Enduite de cure sur sol ciment : réalisation de deux passes	m²	1.00
18.4.5	Fermeture des lèvres des raccords d'enrobés à l'émulsion sablée	ml	2.52
18.4.12	Plus-value au prix 18.4.6 à 18.4.11 pour une mise en œuvre manuelle	t	30.3

Ces prix nouveaux sont établis dans les conditions économique du mois d'août 2021.

Suppression de travaux non réalisés relatifs à la canalisation PN 16 bars :

Numéro de prix	Libellé	Unité	Prix unitaire € HT
4.1	Fourniture et pose de canalisation d'adduction en eau potable en polyéthylène haute densité (PEHD)		
4.1.3	Canalisation P.E.H.D. – PN 16 bars – Ø 32 mm	ml	10.50
4.1.4	Canalisation P.E.H.D. – PN 16 bars – Ø 40 mm	ml	12.50
4.1.13	Raccords PE à emboîtements électrosoudables		
4.1.13.3	Manchon Ø 32 mm	U	35.00
4.1.13.4	Manchon Ø 40 mm	U	45.00
4.4	Fourniture et pose de canalisation d'adduction en eau potable en fonte (revêtement extérieur « Zinc-aluminium »), PN 16 bars		
4.4.5	Canalisation Fonte (revêtement extérieur « zinc-aluminium ») Ø150 mm - PN 16 bars	ml	50.00
4.4.9	Raccords à emboîtement - PN 16 bars		
4.4.9.5	Bride – Emboîtement Ø 150 mm	U	100.00
4.4.9.13	Cône Ø 150 mm	U	120.00
4.4.9.29	Coude tout angle Ø 150 mm	U	120.00
4.4.9.37	Té DN 150 mm	U	120.00
4.4.9.45	Té de vidange DN 150 mm	U	120.00
4.4.10	Autres pièces spéciales et raccords - PN 16 bars		
4.4.10.2	Plaque pleine 125 mm < Ø ≤ 200 mm	U	80.00

Montant de l'acte modificatif en cours d'exécution n°1 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : + 39 944,69 €

Montant TTC : + 47 933.62 €

Le pourcentage d'écart introduit par l'acte modificatif en cours d'exécution n°1 sur le marché est de + 33.30 %

Nouveau montant du marché subséquent après acte modificatif en cours d'exécution n°1 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT : 159 877,69 €

Montant TTC : 191 853,23 €

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n° 2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE SUBSEQUENT 202128S9DEA01L1 POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION AEP – TRANCHE 2 DE « GRAND ROGES » A « BREIL » - A LAPLUME POUR UN MONTANT DE + 39 944,69 € HT PORTANT LE NOUVEAU MONTANT DU MARCHE A 159 877,69 € HT SOIT 191 853,23 € TTC.

2°/ DE SIGNER LEDIT ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION AVEC LE GROUPEMENT CONJOINT SAINCRY, UN ETS DE SOGEA SOH / SPIE BATIGNOLLES MALET DONT LE MANDATAIRE SOLIDAIRE EST L'ENTREPRISE SAINCRY, DOMICILIEE ZA DE BORIE - N° SIRET : 525 580 197 00107.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 29./10./ 2021

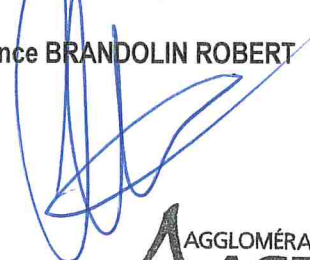
Télétransmission le 29./10./ 2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à
l'arrêté du 17/07/2020,

Clémence BRANDOLIN ROBERT




REÇU EN PREFECTURE

le 29/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DC-047-200035459-20211022-DP2021_275-